



RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION LACHENS-MER 2026

Le Lachens-Mer est une **randonnée vtt/vttae** à allure libre, sans aucun caractère compétitif, qui parcourt du nord au sud le département du Var. Le départ "le plus haut" s'effectue de la commune de La Roque Esclapon, l'arrivée a lieu au quartier des Issambres sur la commune de Roquebrune sur Argens.

Les participants emprunteront des sentiers, des pistes, des routes, nécessitant une vigilance permanente et un respect des autres usagers, qu'ils soient en espaces naturels ou sur les voies publiques, notamment les routes; A ce titre, chaque participant s'engage à respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation publique, à rester sur l'itinéraire indiqué et à ne pas sortir des sentiers (hors-piste). Les participants doivent être en capacité d'évoluer en autonomie sur toute la durée du parcours choisi.

La randonnée est limitée à 500 participants.

Le Lachens-Mer se veut être un événement **éco-responsable**. A ce titre, l'usage de plastiques réutilisables sera recherché (plaques de cadre, écocup et balisages par exemple), le covoiturage ou déplacement collectif incité, les produits alimentaires locaux seront privilégiés. Le tri des déchets sera systématisé.

Tous les participants devront se munir et présenter un éco-cup personnel (gobelet plastique réutilisable) lors du retrait des plaques, et le garder tout au long de la rando. Aucun gobelet jetable ne sera à disposition sur les différents ravitaillements ou au repas à l'arrivée.

Le Lachens-Mer est **aussi** un événement **caritatif**, une partie des recettes des inscriptions des participants sera reversée à une association qui oeuvre au soutien des publics les plus en difficulté. Une autre permettra de dédommager les associations partenaires de l'organisateur de l'événement.

Assurances/Responsabilités

L'organisateur, le Roq n'Roull Vtt Band (association loi 1901) est couvert par une assurance Responsabilité Civile. Il décline toute responsabilité en cas d'accident, de problèmes de santé, de perte, de vol, de détérioration du matériel des participants. Pour ceux qui opteraient pour la navette en bus et le transport des vtt, ils doivent veiller à ce que leur vélo soit bien attaché et/ou protégé lors de sa prise en charge par autrui ; L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de problèmes survenus durant leur transport.

Les participants majeurs s'inscrivant à la manifestation s'engagent à évoluer sous leur propre responsabilité, à bien maîtriser la pratique du vtt en général et en particulier l'usage de leur vélo, ainsi que d'avoir une capacité physique permettant de rouler plusieurs heures durant pour rallier l'arrivée après environ 100kms (selon le parcours choisi, voir ci-après).

L'organisateur invite les participants à s'assurer de leur bon état de santé pour profiter pleinement de cette épreuve (la réalisation d'un test à l'effort pour les plus de 45 ans est vivement conseillé, test à renouveler tous les 5 ans).

Chaque participant s'inscrivant sur l'évènement s'engage à être assuré en responsabilité civile et individuelle accident en cours de validité, et dégage le Roq n'roull vtt band de toute responsabilité en cas d'accident sur ou en dehors des parcours proposés, ou en cas d'éventuelles séquelles post évènement. L'organisateur recommande la souscription individuelle d'une assurance pour couvrir les accidents de la vie, notamment pour les pratiquants non licenciés.

Les participants **mineurs** de plus de 16 ans (cadets) devront remplir en plus de l'inscription classique une autorisation parentale qui précisera les coordonnées de son responsable légal qui s'engage à être joignable durant toute la journée. Les participants de moins de 16 ans ne sont pas acceptés sur l'évènement.

Annulation/Modifications

La date du Lachens-Mer est fixée au Jeudi de l'ascension (chaque année); En 2026, ce sera le jeudi 14 Mai. Pour autant, l'organisateur se réserve la possibilité, en cas de contraintes météorologiques ou d'évènement imprévu qui rendraient impossible le déroulement de l'évènement :

- de modifier la date de l'épreuve et de décider d'une date de report
- d'adapter le parcours jusqu'au jour même de l'évènement

Seule l'annulation de l'épreuve pourra faire l'objet d'un remboursement partiel, avec une retenue possible sur l'inscription d'un maximum de 10 euros.

L'absence au départ d'un concurrent, indépendant de la bonne volonté de l'organisateur, ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement, même partiel.

L'échange de dossard (ou plaque de cadre) doit se faire après validation par l'organisation, avec transmission des informations concernant le participant et son remplaçant au moins 72h avant la date de l'évènement. En cas d'échange non validé par l'organisateur, l'organisation décline toute responsabilité et se réserve le droit d'empêcher le départ d'un participant n'ayant pas rempli toutes les conditions requises.

Parcours

La randonnée Lachens-Mer pourra évoluer chaque année.

A partir d'un parcours principal "**rando**" qui partira de la commune de la Roque-Esclapon (ou pour ceux qui le souhaitent de Seillans, à préciser lors de l'inscription mais sans possibilité d'opter pour l'option transport, voir plus loin), les participants traverseront les communes de Mons - Seillans - Fayence - Saint Paul en Forêt - Bagnols en Forêt - Puget sur Argens - Roquebrune sur Argens, puis, selon leur bon vouloir, pourront emprunter des parties plus techniques typées **Enduro** (entre 4 et 7 sur le parcours). Ces sections avec du dénivelé positif et négatif supplémentaire reviendront systématiquement sur le parcours principal. Ainsi, le concurrent pourra choisir de faire à minima le parcours rando, à maxima le parcours intégral (parcours rando + toutes les sections enduro), ou le parcours rando et le nombre de sections enduro qu'il désire, et ce selon sa forme, son envie, son timing.

Dénivelés et distances des parcours en annexe.

Matériel

Chaque participant devra disposer :

- d'un vtt/vttae adapté au tout terrain, en très bon état de marche. L'organisateur ne pourra être tenu responsable de défaillance matérielle.

- d'un casque homologué; Et pour ceux qui souhaiteraient s'engager sur les sections enduro, l'usage d'un casque intégral, d'une dorsale (ou sac à dos avec dorsale intégrée) et de genouillères voire coudières est vivement conseillé
- d'une petite trousse de réparation avec des rustines, des mèches et/ou une chambre à air de rechange
- d'une réserve d'eau qui pourra être remplie sur les points de ravitaillement
- d'un téléphone portable

Balisage parcours

De l'éco-balisage sera utilisé pour flécher le parcours rando (en vert) et les sections enduro (en bleu).

Des pancartes, panneaux et flèches viendront compléter la signalétique à destination des participants. Les tracés GPX seront envoyés aux participants par mail avant l'évènement, chacun étant invité à les télécharger afin de pouvoir se repérer si des balises venaient à disparaître (acte malveillant), ou en cas d'égarement.

Les parcours traversent des parcelles qui font toutes l'objet d'autorisations spécifiques pour l'évènement. Il n'est donc pas possible hors évènement d'emprunter les parcours du Lachens-Mer, sous peine de verbalisation, ou de mettre en cause la pérennité de la manifestation.

Téléphone "sécurité"

Un numéro de téléphone sera inscrit sur la plaque de cadre remis à chaque participant avant le départ. Il devra être utilisé en cas de concurrent égaré ou blessé, par le blessé s'il est en capacité de le faire ou par tout concurrent qui serait témoin d'un accident. La non-assistance à personne en danger constitue un délit, nous invitons chacun à être solidaire et citoyen. Il est souhaitable que dans l'attente des secours, des concurrents restent près du blessé.

Abandon

En cas d'abandon d'un concurrent et quelles qu'en soient les raisons, celui-ci devra se signaler absolument et uniquement auprès du numéro de téléphone indiqué sur la plaque de cadre, afin que l'organisateur ne soit pas dans l'obligation de mobiliser des secours pour le retrouver. Selon l'endroit du parcours ou il se trouve (si loin d'une route), l'organisateur pourra lui suggérer un itinéraire bis pour rejoindre la route la plus proche afin d'attendre à cet endroit le mini-bus "balai", ou un proche.

Si le concurrent n'a pas la possibilité de venir se faire chercher par un proche, le mini-bus balai viendra le récupérer à l'intersection de la précédente ou prochaine route qui sera sur le parcours. Ces "intersections" seront numérotées, le numéro devra être indiqué lors de l'appel téléphonique. Il devra faire preuve de patience et rester à l'endroit indiqué car l'attente pourra être longue.

Horaires

Le retrait des plaques s'effectuera sur le lieu de départ de la rando (la Roque Esclapon ou Seillans) que le participant aura précisé à l'inscription; Il commencera 1h avant le départ de la rando, soit à partir de 7h30 et jusqu'à 8h15 à la Roque Esclapon, horaire où un briefing sera effectué. Chaque concurrent est invité à y prendre part car des informations "de dernière minute" pourront lui être communiquées. Nul ne pourra revendiquer ne pas les avoir entendus.

Le départ de la randonnée à partir de la Roque Esclapon sera donné à 8h30.

Les concurrents arrivant au-delà de cet horaire ne pourront pas prendre le départ, aucune remise de plaque ne sera effectuée au-delà de 8h15.

Un départ collectif de Seillans sera donné à 10h (chapelle Notre Dame des Selves). Les plaques de cadre devront être récupérées sur ce lieu à partir de 9h15 et au plus tard à 9h45. S'en suivra là aussi un briefing permettant à chaque participant d'être informé par l'organisateur des éléments concourant notamment à sa sécurité, ou à tout changement de parcours de dernière minute.

Une barrière horaire de passage est fixée au ravitaillement de Roquebrune sur Argens à 16h00. Aussi, tout concurrent arrivant à ce poste de contrôle après 16h00 ne pourra continuer son chemin. Un véhicule d'assistance type mini-bus balai avec remorque l'amènera à l'arrivée avec son vélo. Des pancartes positionnées sur le parcours indiqueront aux participants dans quel créneau horaire ils sont (t'es large, t'es bien, t'es à la bourre).

Droit à l'image.

Vu l'article 18-1 de la loi n°84610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, en sa rédaction applicable en la cause. L'organisateur d'une manifestation sportive est propriétaire des droits d'exploitation de l'image de cette manifestation, notamment par diffusion de clichés photographiques réalisés à cette occasion.

Les participants, en s'inscrivant au Lachens-Mer, autorisent tacitement l'organisateur à utiliser leur image (photos ou vidéo) pour la promotion de l'événement.

L'organisateur se réserve le droit de faire appel à des photographes privés - professionnels ou bénévoles - qui pourront proposer leurs clichés à la vente.

Contreparties

Les participants devront s'acquitter d'un montant défini chaque année par l'organisateur pour pouvoir s'inscrire au Lachens-Mer. En forme de contrepartie et sans que cela soit immuable, l'organisateur proposera aux participants la possibilité de se restaurer au départ de la Roque Esclapon puis sur 4 ravitaillements positionnés sur le parcours (Mons, Seillans, Bagnols en forêt, Roquebrune sur Argens). A l'arrivée aux Issambres, il pourra manger un repas chaud et boire un verre.

Selon le budget de l'événement, les participants se verront aussi remettre sur présentation de leur plaque de cadre une dotation matérielle.

Une tombola gratuite pourra être réalisée avec des lots fournis par les partenaires de l'événement. Un tirage au sort des numéros de plaque sera effectué en début d'après-midi le jour de la manifestation; les gagnants présents à l'arrivée se verront remettre leur lot sur place. S'ils ne sont pas présents ou s'ils ne le retirent pas, les lots seront remis en jeu.

Inscription

En plus du tarif et de la validation du présent règlement, les participants devront renseigner lors de leur inscription plusieurs éléments notamment personnels; Si certains de ces éléments sont manquants (en particulier pour les inscriptions sur place), les participants ne pourront prétendre à prendre le départ de l'épreuve.

Les inscriptions ne seront plus possibles ni en ligne (clôture le 13/05/2026 à 20h) ni sur place une fois le chiffre de 500 atteint. Aucune inscription sur place ne sera possible pour le

départ de Seillans. Les concurrents qui pourraient s'inscrire sur place (50 euros) sont invités à régler en espèces et en fournissant l'appoint.

Bénévoles

L'organisation d'un événement comme le Lachens-Mer s'appuie quasi exclusivement sur l'engagement bénévole, qui pour certains les mobilise toute l'année. Afin de pérenniser ce type de manifestation, il est vivement souhaité de leur être reconnaissant, à tous les niveaux et quelles que soient leurs fonctions. Si des remarques constructives devaient être formulées, elles sont à envoyer à l'organisateur afin qu'il puisse en tenir compte dans la mesure du possible pour l'avenir.

Respect

Nous sommes engagés, vous et nous, pour passer et faire passer de bons moments. le respect et la civilité doivent guider nos comportements.

Tout acte ou parole irrespectueux de la part d'un participant à l'égard d'un bénévole, d'un autre participant pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate et ou d'une radiation future. De la même manière, tout non-respect de l'environnement (jet de détritus par exemple) ou comportement dangereux pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate et ou d'une radiation future (pour les prochains événements proposés par l'organisateur).

Transports

Les participants doivent tous se rendre au départ sur la commune de La Roque Esclapon. Deux possibilités s'offrent à eux :

- Y aller par leurs propres moyens. Des zones de parking seront aménagées à cet effet sur place (qu'il convient de respecter pour éviter les stationnements anarchiques).
- En bus (75 places max) pour les pilotes et transporteur pour les vtt. Le rendez-vous est fixé aux Issambres le matin de la randonnée à 05h30. Seuls les participants inscrits sur la randonnée au départ de la Roque Esclapon pourront bénéficier de cette option Bus et transport vélo.

Une fois à l'arrivée (et après le repas pris), les participants auront 3 possibilités :

- être récupérés par un proche
- covoiturer pour aller chercher leur véhicule au départ. A cet effet, un lien vers un site de covoiturage pour l'évènement sera communiqué lors de l'inscription si vous souhaitez opter pour cette solution et être mis en relation avec d'autres participants
- s'être organisé au préalable avec des amis en ayant laissé une voiture à l'arrivée qui permet aux chauffeurs d'être remontés au départ pour récupérer leur véhicule

Pour tous les participants, une consigne à vélos gratuite sera organisée à l'arrivée. Ils auront donc la possibilité de laisser leur vtt pendant le repas mais aussi jusqu'à ce qu'ils soient revenus de leur navette voiture (maximum 20h).

Consigne/location vttae - batteries supplémentaires - chargeurs

Un système de consigne payant sera proposé aux possesseurs de vttae. Ils pourront ainsi au départ de La Roque Esclapon :

- se faire transporter une seconde batterie qu'ils échangeront au ravitaillement de Seillans, puis la récupéreront à l'arrivée
- ou

- se faire transporter un chargeur de batterie qu'ils récupéreront le temps du chargement de leur batterie au ravitaillement de Seillans, puis à l'arrivée
Cette prestation de consigne sera proposée au tarif de 10 euros, réglable directement au prestataire (SoBike) sur place à la Roque Esclapon.

Notre partenaire SoBike offre aussi la possibilité de louer :

- une seconde batterie qu'ils récupéreront soit au départ auprès du partenaire en échange de la leur (ou vice versa) au ravitaillement de Seillans, puis échange inverse à l'arrivée (en fonction des disponibilités et compatibilité)
- un vtt à assistance électrique

Pour ces deux possibilités, les personnes intéressées sont invitées à prendre contact le plus tôt possible avec notre partenaire SoBike par mail à verybiketrip06@gmail.com

Le chargement de vtt est gratuit, c'est le transport et le service qui sont payants. Tout vététiste qui transporte sa batterie supplémentaire ou son chargeur pourra effectuer un chargement gratuit à Seillans le temps souhaité.

Inscriptions et Tarifs Lachens-Mer 2026

Les inscriptions seront automatiquement **closes** dès que le chiffre de **500 sera atteint**

Les tarifs sont identiques quels que soient les lieux de départ choisis (La Roque Esclapon ou Seillans).

Ouverture des inscriptions le 1er mars

- 29 euros jusqu'au 31 mars 2026.
- 34 euros du 1er au 30 avril 2026
- 39 euros pour les inscriptions effectuées entre le 1er mai et le 10 mai (minuit)
- 50 euros pour les inscriptions (en ligne ou sur place) au-delà du 10 mai. Les inscriptions en ligne seront closes le 13 mai à 20h

“Navette bus et transport vtt” de l'arrivée au départ (voir horaire de rdv plus haut) : 25 euros (75 places assurées). Ces places sont en priorité destinées aux participants venant de “contrées lointaines” pour leur éviter trop de route le soir après la rando. Il est donc demandé aux “locaux” de ne pas s'en saisir.

Repas accompagnant (devant être réservé en ligne lors de l'inscription, et au plus tard le 30 avril 2026) : 15 euros (plat dessert boisson)

Toute inscription à l'évènement Lachens-Mer implique d'avoir pris connaissance de ce règlement, et d'en accepter l'entièreté des clauses. Ce document sera disponible :

- **en ligne**
- **sur le site internet de l'évènement**
- **sur les réseaux sociaux dédiés**
- **affiché aux départs**
- **sur simple demande formulée à l'organisateur.**

Contacts :

adresse mail : rognroull.evenements@hotmail.com site web : <https://www.lachens-mer.fr/>

Facebook : Lachens-Mer

Instagram : Lachens-Mer

Adresse postale : Roq n'roull vtt band - 1474 CD7 L'Ugolière - Quartier Les Fourques - 83520 Roquebrune sur Argens